

LE COUP DE CŒUR DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Mars 2024

Le droit de vote des femmes en France, un droit si tardif !

Un long combat

Adopté à l'Assemblée consultative provisoire le 24 mars 1944 avec le soutien du général de Gaulle, puis validé le 21 avril de la même année par l'article 17 de l'ordonnance sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, le **droit de vote** est enfin utilisé par les femmes pour la première fois entre le 29 avril et le 13 mai 1945 pour les élections municipales, puis le 21 octobre pour le scrutin national. Pour la première fois, 33 femmes y sont élues membres de l'Assemblée constituante. **Mais ce droit est obtenu par une longue lutte dont témoigne l'affiche proposée.**



« Ceux qui n'ont pas le droit de voter » est l'œuvre d'Adrien Barrère (1874-1931), célèbre **caricaturiste** qui réalise plus de 200 affiches pour le cinéma. Il se fait également connaître du public par une série de portraits satiriques des célébrités du temps, les « Têtes de Turcs », publiés dans la revue *Fantasio*. Enfin, il crée des affiches pour des artistes du music-hall ou pour la publicité de grandes marques. Loin de cette dimension humoristique, Adrien Barrère est aussi un artiste engagé dans son temps comme le prouve son *Album des Poilus*,

témoignage visuel du quotidien du soldat de la Grande Guerre, publié en 1919 ou cette affiche en faveur du droit des femmes.

Soumises au Code civil de 1804 qui inscrit l'infériorité féminine dans la loi, **les femmes participent pourtant aux revendications de liberté et d'égalité** : barricades de 1830, « printemps des peuples » de 1848 et Commune de 1871. Malgré quelques progrès dans leur condition, en particulier dans leur droit à être éduquées comme les garçons, leurs tentatives pour l'égalité des droits politiques échouent à plusieurs reprises comme en 1904 pour un droit limité aux femmes mariées, puis en 1919, lors du premier débat à la Chambre des députés sur ce sujet. Mais le projet est rejeté par le Sénat. En dépit de nombreuses manifestations de suffragettes et du soutien de la Chambre des députés, qui vote ce droit dès 1932, il faut attendre 1944 pour que le suffrage devienne réellement universel et soit enfin accordé aux femmes, sans distinction.

C'est dans ce long contexte de revendications que sont créées des **associations pour revendiquer ce droit à l'égalité politique**. L'« Association internationale pour le suffrage des femmes » (AISF) est fondée en 1904, puis relayée en 1909 par l'« **Union française pour le suffrage des femmes** » (UFSF). Principale organisation française réclamant le droit de vote pour les femmes, elle recrute ses adhérentes principalement parmi les bourgeoises et les intellectuelles. Déçues de ne pas voir récompensés leurs efforts pendant la Première Guerre mondiale, choquées par les refus répétés du Sénat, **les membres de l'UFSF se radicalisent et n'hésitent à solliciter les talents d'Adrien Barrère, affichiste reconnu, pour une campagne plus militante en faveur de leur projet**.

Une affiche provocatrice

On ne connaît pas la date exacte de la création de cette affiche, toute entière conçue de manière à frapper voire choquer pour faire réagir les femmes.



Ceux qui n'ont pas le droit de voter:

D'emblée, son organisation est destinée à **orienter l'opinion de son spectateur**. Un titre en rouge, couleur marquante et emblématique de la colère et du sang, donne le thème de l'affiche, le droit de vote dans toutes ses limites. Il est suivi dans la partie inférieure, d'un appel, restreint aux seules femmes, victimes d'une injustice, et dominé par l'impératif « Groupez-vous ». Le mot d'ordre insiste sur l'union, synonyme de force pour agir et réussir, mais aussi symbole même de l'association féministe dont c'est le premier mot dans son nom. Aussitôt l'ordre qui pourrait paraître révolutionnaire et menaçant, est modéré par le participe « en adhérant ». Celui-ci souligne en effet la dimension légale du groupe, une association publique qui œuvre en respectant la loi et ses représentants. Le bas de l'affiche intègre une deuxième couleur, le noir, et une nouvelle police de caractère. La graphie en rouge imite en effet une écriture manuscrite, tandis que la noire reprend une typographie plus classique dans l'imprimerie. On y trouve le nom entier de l'association féministe. Les quatre mots en

majuscules donnent le programme du mouvement : alliance entre « sœurs », identité nationale, expression d'une opinion politique, reconnaissance du « deuxième sexe ».



Entre ces deux blocs rédigés s'étendent sur un plan horizontal **quatre images, quatre mini affiches, comme une mise en abyme du sort des femmes**. Si le spectateur ne trouve pas tout de suite la signature de l'artiste, il est facile pour qui la regarde, de reconnaître le style d'Adrien Barrère, dont les œuvres sont placardées sur les murs de Paris. Le trait y est exagéré, la situation extrême, les personnages outranciers, les couleurs violentes avec la dominante de



la gamme des rouges. **Les deux premières, de gauche à droite, mettent en scène des criminels dans toute l'horreur de leurs actes.**

Un tueur vient d'assassiner une femme dans son cadre ordinaire et quotidien dominé par une certaine coquetterie (fleurs sur la table, élégant manteau pendu au porte-manteau). Mais le tueur a bouleversé cet ordre, renversé meubles et objets. Le cadavre même de la femme est caractérisé par l'horreur de l'expression et le désordre de la tenue. Enfin, le tueur tient toujours dans sa main l'arme du

meurtre. Tout un chacun peut dès lors se reconnaître dans la banalité de cet intérieur, tandis que la deuxième image met en scène des malfaiteurs qui s'attaquent à un énorme coffre-fort sans doute situé dans une entreprise. Un placard de bureau est visible en effet à l'arrière-plan. Ils ont réussi à percer le coffre qu'ils s'appêtent à vider. S'il n'y a pas là de violence physique, on note cependant la dureté de l'expression du malfrat dominé par l'appât du gain. La scène a tout pour troubler les propriétaires ou les entrepreneurs garants du fonctionnement économique de la société.

L'avant-dernière image montre quant à elle un malade mental en pleine crise de folie. Il est présenté dans sa cellule vide, verrou et grille fermés, maintenu dans une camisole de force, pieds nus. Les traits de son visage sont déformés par sa crise et terrifiants, tandis que sa posture recroquevillée lui fait perdre son humanité. Les trois images sont aussi légendées pour expliciter la situation pourtant bien claire. Les légendes relèvent du lexique de la marginalité « assassins », « voleurs », « fous », des mots simples, mais percutants. **La dernière image est consacrée aux femmes et semble les mettre sur un pied d'égalité avec les personnages précédents. Une comparaison pour le moins injuste et paradoxale.** On y voit des femmes respectables, de tous âges, se rencontrant sans doute dans la rue ou dans un jardin public comme





le suggèrent l'arbre et surtout les enfants présents. D'honnêtes femmes, vêtues avec modestie (robes à la cheville, chapeaux sur des cheveux longs, sac à main « en filet » à la mode, col de fourrure). Le cadrage resserré met en valeur cette scène de convivialité où l'on note aussi le sérieux des expressions. Pour autant, ces femmes garantes de la bonne santé et de l'éducation des enfants, avenir de la société, sont assimilées par cette privation du droit de vote aux catégories ignobles représentées sur un même plan horizontal. La légende est ponctuée cette fois d'un point d'exclamation d'expressivité qui souligne l'absurdité de cette privation du droit de vote pour des femmes, bien loin d'incarner ici une quelconque hystérie, voire un manque de raisonnement qui leur est reproché pour leur refuser ce droit.



Pour conclure...

Cette affiche d'Adrien Barrère n'est pas la seule à avoir été commandée par l'UFSE, mais elle est remarquable par son argumentaire simple, et efficace. On ne peut pas ne pas adhérer au mot d'ordre de l'association, accorder le droit de vote aux femmes en reconnaissant leur rôle dans la société et leur capacité à raisonner.